



Plastic Busters CAP

Réf: 368

25 MAI 2022

**COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (CTF) MISE EN OEUVRE PAR L'UE DANS LE  
CADRE DE L'INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE (IEV)**

**Décision N° C(2015) 9133**

**Consultation 02/2022/Plastic Busters CAP/INSTM pour la sélection d'un auditeur externe  
dans le cadre du**

**Projet "Fostering knowledge transfer to tackle marine litter in the Med by integrating EbA  
into ICZM» Plastic Busters CAP, C\_B.4.4\_0047"**

Dans le cadre du Programme IEV CTF «Bassin maritime Méditerranée» 2014-2020, l'institut national des sciences et technologie de la Mer (INSTM), bénéficiaire, en partenariat avec 7 organismes de 6 pays (Italie, Grèce, Espagne, Egypte, Liban, Jordanie) de la Méditerranée, d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : "Fostering knowledge transfer to tackle marine litter in the Med by integrating EbA into ICZM»

Plastic Busters CAP, C\_B.4.4\_0047".

Le projet Plastic Busters CAP capitalisera et transférera efficacement les connaissances et les outils disponibles de 5 projets qui traitent de l'ensemble du cycle de gestion des déchets marins - de la surveillance et de l'évaluation à la prévention et à l'atténuation. Le projet Plastic Busters CAP vise à contribuer aux principales politiques locales, nationales et régionales liées aux déchets marins dans les territoires concernés, avec un accent particulier sur la directive-cadre sur la stratégie marine de l'UE (DCSMM) (D10) relative aux déchets marins et le plan régional de la Convention de Barcelone sur les déchets marins. Plus précisément, les résultats des campagnes pilotes de surveillance des déchets marins du projet devraient être repris par les partenaires institutionnels qui les intégreront progressivement dans leurs programmes nationaux de surveillance. Les mesures d'atténuation de démonstration soutiendront efficacement l'opérationnalisation des mesures pertinentes dans tous les pays méditerranéens et favoriseront leur adoption dans les programmes nationaux. Le projet, à travers ses résultats politiques, définira et fournira des contributions stratégiques, renforcera et alimentera d'autres stratégies et politiques pertinentes telles que le paquet sur l'économie circulaire, la stratégie sur les plastiques, la directive plastiques à usage unique et les prochaines directives relatives aux plastiques à usage unique de la Convention de Barcelone, vert/bleu politiques liées à l'économie, ainsi que le groupe de travail sur l'économie bleue.

Le budget total du projet est de : **1.109.976,27 €** dont la contribution de l'UE est de : **110.997,63 €** (90% du budget total).



## Plastic Busters CAP

Le budget total alloué à l'INSTM (PP5) est de **153.459,40 €** réparti comme suit:

- Contribution de l'UE : **138.113,46€**
- Cofinancement: **15.345,94€**

La durée de ce projet est de 24 mois, débute à partir du 13 novembre 2021 conformément à la convention signée en date du 12 novembre 2021 entre l'université de Siena et l'autorité de gestion commune du programme IEV CTF «Bassin maritime Méditerranée» (AGC).

### Art. 1 – Objet de l'avis

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) représenté par son Directeur Général Monsieur Hechmi Missaoui, entant que partenaire du projet (PP 5) du projet « Fostering knowledge transfer to tackle marine litter in the Med by integrating EbA into ICZM» Plastic Busters CAP C\_B.4.4\_0047 », publie cet avis pour la sélection d'un auditeur externe pour toute la durée du projet jusqu'au mois de Novembre 2023, date prévue pour la conclusion du projet.

### Art. 2- Objet du service et procédures de réalisation

L'auditeur est responsable de la mise en œuvre des procédures relatives à l'annexe I : Conditions particulières - Vérification des dépenses (voir le site de l' Enicbcmed).

L'auditeur recevra une copie langue anglaise du contrat de subvention, du formulaire et du budget de projet afin d'acquérir une connaissance approfondie des termes de conditions du contrat et de ses annexes et les informations relatives à son mandat.

L'objet du service est l'élaboration des rapports financiers intermédiaires et Finaux relatifs au contrat de subvention pour la période de 24 mois dans le cadre du projet Plastic Busters CAP, C\_B.4.4\_0047”

L'auditeur devra élaborer des rapports de vérification des dépenses en langue anglaise voir site de l'ENI

Il doit préparer 2 rapports lors de la mise en œuvre du projet : Un rapport intermédiaire et, le final à la clôture du projet

En outre l'INSTM peut s'adresser à l'auditeur en cas de besoin d'avis ou de renseignements relatifs aux dépenses du projet.



## Plastic Busters CAP

La vérification des dépenses se réfère à l'implémentation des procédures relatives à la réalisation financière comme indiqué dans le contrat de subvention.

La prestation devra se réaliser personnellement par le sujet sélectionné et en pleine autonomie.

Pour la réalisation des activités prévues, l'auditeur utilisera le personnel de sa structure et des équipements de sa propriété.

### **Art. 3 - Modalité de paiement**

Le paiement, TVA non inclus (HTVA en dinars tunisien ) sera conforme à la ligne budgétaire « WP1.SS.PP5.1954929– Audit Report»

le paiement de la facture de l'Audit est strictement lié à l'acceptation du rapport de l'Auditeur et de ses annexes de la part du *Management Authority* (MA).

Le règlement du montant s'effectuera comme suit :

Rapport de vérification des dépenses intermédiaire consolidé	: 50%
Rapport de vérification des dépenses finales consolidé du projet	: 50%

### **Art. 4-Durée de la collaboration**

La collaboration avec l'Auditeur démarre à partir de la date de signature du contrat) de collaboration et pour toute la durée du projet (jusqu'au mois de Novembre 2023 date de la fin du projet ) sauf prolongation accordée par l'*Autorité de Management*.

### **Art. 5 – Conditions de participation**

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

#### **5-1 Conditions générales**

- L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des -Experts Comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable.



## Plastic Busters CAP

- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil dans l'organisation concernée.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC) et arrêtée suite à la session de formation organisée le 23 Octobre 2019 au profit des experts comptables en concertation avec l'ordre des experts comptables de la Tunisie.

### 5-1 Conditions professionnelles

La signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par le bénéficiaire.

**L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.**

Toute demande d'explication devra être adressée à la Coordinatrice du projet Docteur Sana Ben Ismail via e-mail [sana.benismail@instm.rnrt.tn](mailto:sana.benismail@instm.rnrt.tn) et ce jusqu'au 5 jours avant la date limite de présentation des candidatures.

Pour plus d'informations complémentaires sur le projet vous pouvez visiter le site web : <https://www.enicbcmmed.eu/projects/plastic-busters-cap>

### Art. 6– Modalités de soumission

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre central du bénéficiaire contre décharge, à l'adresse suivante :

**INSTM – Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer  
28, Rue 2 Mars 1934, 2025- Carthage Salammbô, Tunis-Tunisie**



# Plastic Busters CAP

La date limite de réception des offres est au plus tard **12 h du 08/06/ 2022**, le cachet du bureau d'ordre de l'INSTM faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'horaire mentionnés ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du participant et son cachet.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante :

**Consultation 02/2022/ Plastic Busters CAP/INSTM pour la sélection d'un Auditeur externe  
dans le cadre du projet Plastic Busters CAP**

**« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »**

**Est rejetée toute offre :**

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 de ces TdR.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- Dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

**Art. 7 – Pièces constitutives de l'offre**

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes dans deux enveloppes séparées :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
Les TdR	Dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.



# Plastic Busters CAP

Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'Expertise Comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe) <sup>1</sup>	-----
Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A) <sup>2</sup> )	-----
CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
<b>Les documents financiers</b>	<b>Les obligations du participant</b>
Offre financière en toutes lettres et en chiffre (HTVA)  Et  Soumission ( Annexe A)	Dûment signées, visées et portant le cachet du candidat (ou du bureau)

## Art. 8 – Examen des candidatures

<sup>1</sup> La vérification de ce document sera assurée par la commission compétente

<sup>2</sup>Idem



## Plastic Busters CAP

Les offres présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la commission compétente auprès de l'INSTM.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter Le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au Bureau d'Ordre de l'INSTM.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.

### Art. 9 – Méthodologie de dépouillement des offres :

#### 9-1 -Offre technique

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points max
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 03 ans :30 points</li> <li>- Entre 03 et 07 ans: 35 points</li> <li>- Au-delà de 07ans:40 points</li> </ul>	<b>40</b>
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale...).	- 10 points pour chaque mission dans la limite de 60 points <sup>3</sup>	<b>60</b>
<b>Total</b>		<b>100</b>

#### 9-2 Offre financière

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

<sup>3</sup> Ne seront prise en compte par la commission que les missions dont l'auditeur apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)



# Plastic Busters CAP

$$\text{Note Financière de l'offre (i) = } \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

i: représente l'offre à évaluer.

**Exemple :**

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au bénéficiaire comme suit :

N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (Par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points
3	20	100
2	40	50
1	65	30,77
4	85	23,53

Et ce en appliquant la formule suivante (pour cet exemple) :  $100 * 20 / OF$

### 9-3 Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (\text{Note Technique de l'offre} + \text{Note Financière de l'offre}) / 2$$

$$[ (NT + NF) / 2 ]$$



## Plastic Busters CAP

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).
- La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

### Art. 10– Mentions supplémentaires

La signature du contrat entre le bénéficiaire et l'auditeur nécessite la validation préalable du choix de l'auditeur par le Contrôle Général des Services Publics en sa qualité de Point de Contact de Contrôle (PCC) des programmes de coopération transfrontalière.

**Représentant Légal**

**Le Directeur Général de l'INSTM**

**Monsieur Hechmi Missaoui**  
Le Directeur Général de l'Institut National  
des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI

**Coordinatrice du projet**

**Sana Ben Ismail**

**Programme de Coopération**  
**ENI CBC MED 2014 - 2020**  
**Projet Plastic Busters CAP, (C\_B.4.4\_0047)**  
**Coordinatrice du projet**  
**Sana Ben Ismail**



Plastic Busters CAP

### Annexe A: Soumission

Je soussigné .....  
..... agissant en vertu  
des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la  
société..... Adhérent à  
la CNSS N°..... Inscrit au registre national des  
entreprises sous le n°..... faisant élection de domicile à  
.....

Après avoir pris connaissance de tous les documents de la consultation N°02/2022/Plastic Busters CAP/INSTM « Sélection d'un auditeur externe pour l'INSTM partenaire N° 5 dans le cadre du projet Plastic Busters CAP » M'engage et me soumet à exécuter les dites prestations conformément aux termes de références et moyennant les prix fermes et non révisables des honoraires déterminés suivant mon offre financière dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre : .....

Montant en HTVA en Lettre : .....

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les conditions prévues à la consultation et dans les délais prescrits dans les termes de référence.
- M'engage à reconnaître que l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer n'est pas tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre vingt dix jours (90) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

L'INSTM se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte ouvert à la banque..... Sous le numéro : .....

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou à sa mise en régie à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour le compte de laquelle j'interviens), que je ne tombe pas (ou que ladite Société ne tombe pas) sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à ....., le .....

(Mention Lu et APPROUVE)

Signature et cachet du participant